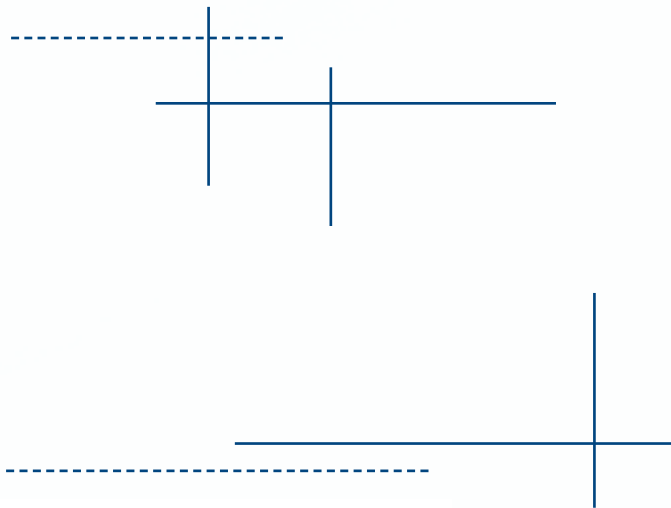


# GUIDE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL



Ordre  
des ingénieurs  
du Québec



## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
2. Description de l'examen professionnel	3
3. Lieux et horaire des séances de l'examen	3
4. Inscription à l'examen	3
5. Qui peut en être exempté?	4
6. Résultats à l'examen professionnel	4
7. Pour en savoir plus...	4
8. Formulaire d'inscription à l'examen professionnel	5
9. Calendrier des séances de l'examen professionnel	7

## 1. INTRODUCTION

Conformément au Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, l'ingénieur junior doit satisfaire à un certain nombre de conditions avant d'obtenir son permis d'ingénieur. L'une de ces conditions est la réussite d'un examen professionnel. Trois années d'expérience pertinente en génie de même qu'une connaissance de la langue officielle du Québec appropriée à l'exercice de la profession sont les autres conditions.

Un examen similaire, dont la réussite conduit à la délivrance du permis d'ingénieur, est également exigé par toutes les associations canadiennes d'ingénieurs. L'examen imposé par l'Ordre des ingénieurs du Québec satisfait aux exigences des autres associations, ce qui favorise la mobilité des ingénieurs au Canada.

Nous invitons tous les ingénieurs juniors à prendre connaissance des documents préparatoires à l'examen, car nous considérons qu'ils contiennent des éléments importants pour bien amorcer une carrière en génie.

## 2. DESCRIPTION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Cet examen d'une durée de trois heures est de type objectif : les questions sont « à choix multiples » ou du type « vrai ou faux ». Seuls les documents remis lors de l'examen peuvent être consultés.

Il comporte trois parties qui ont pour but de vérifier si l'ingénieur junior :

1. est familiarisé avec le droit professionnel québécois, c'est-à-dire le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs et les règlements applicables aux ingénieurs adoptés en vertu de ces deux lois ;
2. est familiarisé avec les principes de pratique professionnelle, les notions d'éthique et de professionnalisme, le rôle et les obligations de l'ingénieur dans la société, l'impact social de la technologie, le développement durable, la protection de l'environnement et le devoir de maintenir sa compétence ;

3. possède des connaissances juridiques de base en ce qui concerne la responsabilité civile, le droit des contrats, la propriété intellectuelle, le droit commercial général, le droit du travail, le droit de la construction, le droit de l'environnement ainsi que le droit de la santé et de la sécurité du travail.

L'Ordre a préparé, à l'intention des ingénieurs juniors, un document qui s'intitule *Notes préparatoires à l'examen professionnel*. Disponible en français seulement, ce document contient toute la matière à étudier et il est accompagné de certains textes de référence. Il est possible de les télécharger à partir du site Internet de l'Ordre. Ils sont aussi offerts en version papier auprès du Service de soutien aux nouveaux membres, moyennant les frais exigés.

## 3. LIEUX ET HORAIRE DES SÉANCES DE L'EXAMEN

Des séances d'examen se tiendront en divers lieux au Québec et à différentes dates, de manière à faciliter la participation des ingénieurs juniors. Les lieux et les dates sont fixés par le Bureau de l'Ordre (voir le calendrier en page 7). Ils sont publiés dans la revue *PLAN*.

## 4. INSCRIPTION À L'EXAMEN

Dès son inscription au tableau de l'Ordre, l'ingénieur junior peut s'inscrire à l'examen en remplissant le formulaire fourni en page 5. Il doit indiquer la date et l'endroit où il désire se présenter, et s'il veut passer cet examen en français ou en anglais. Afin que son inscription soit complète, il doit transmettre au responsable de l'examen le formulaire dûment rempli au moins 60 jours avant la date fixée pour l'examen. En s'inscrivant, l'ingénieur junior s'engage à acquitter les frais demandés pour cet examen.

Sur réception des documents requis, le responsable confirme à l'ingénieur junior son inscription à l'examen et lui fait parvenir les directives détaillées.

## 5. QUI PEUT EN ÊTRE EXEMPTÉ ?

Étant donné qu'un examen similaire est exigé par les autres associations canadiennes d'ingénieurs, les membres qui ont déjà réussi un tel examen ou qui sont inscrits à l'une de ces associations depuis au moins cinq ans à titre d'ingénieur peuvent être exemptés des deuxième et troisième parties de l'examen. Ces personnes doivent cependant réussir un examen portant sur la première partie.

Le fait d'avoir suivi un cours universitaire dont le contenu est sensiblement le même que celui de l'examen professionnel ne constitue pas un motif d'exemption.

## 6. RÉSULTATS À L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Dans les meilleurs délais, le responsable corrige l'examen et informe par écrit chaque ingénieur junior du résultat obtenu.

Pour réussir l'examen, l'ingénieur junior doit obtenir au moins 60 % des points dans chacune des trois parties de l'examen.

Dans les 30 jours suivant la réception d'un avis mentionnant un échec à son examen, l'ingénieur junior peut, en acquittant les frais exigés, demander par écrit au responsable de l'examen d'en réviser la correction.

Dans les plus brefs délais, le responsable de l'examen procède à la révision et avise l'ingénieur junior du résultat.

Un ingénieur junior qui a échoué à l'une des parties de l'examen doit repasser l'examen en entier et en acquitter les frais.

Il n'y a aucune limite quant au nombre de reprises, de même qu'il n'y a aucun délai fixé pour réussir l'examen professionnel.

L'Ordre recommande à tous les ingénieurs juniors de s'inscrire à l'examen aussitôt que possible pour ne pas retarder la délivrance du permis d'ingénieur.

## 7. POUR EN SAVOIR PLUS...

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec la préposée à l'examen professionnel :

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC  
Gare Windsor, bureau 350  
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal  
Montréal (Québec) H3B 2S2

Téléphone : (514) 845-6141 ou  
1 800 461-6141, poste 3158

Télécopieur : (514) 845-1833  
[nouveauxmembres@oiq.qc.ca](mailto:nouveauxmembres@oiq.qc.ca)



## 8. FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL

### IDENTIFICATION

Numéro de membre : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'employeur : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél. (domicile) : \_\_\_\_\_

Tél. (travail) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### INSCRIPTION

Par la présente, je désire m'inscrire à la séance de l'examen professionnel, indiquée ci-dessous.

Lieu : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Heure : \_\_\_\_\_

Je désire passer l'examen en : français  anglais

Veillez consulter le calendrier des séances à la page 7 et prendre note que l'inscription à l'examen ainsi que les frais exigés doivent parvenir à l'Ordre au plus tard deux mois avant la date de l'examen (pour connaître le montant à déboursier, veuillez vous référer au document détaillé sur les frais exigés.

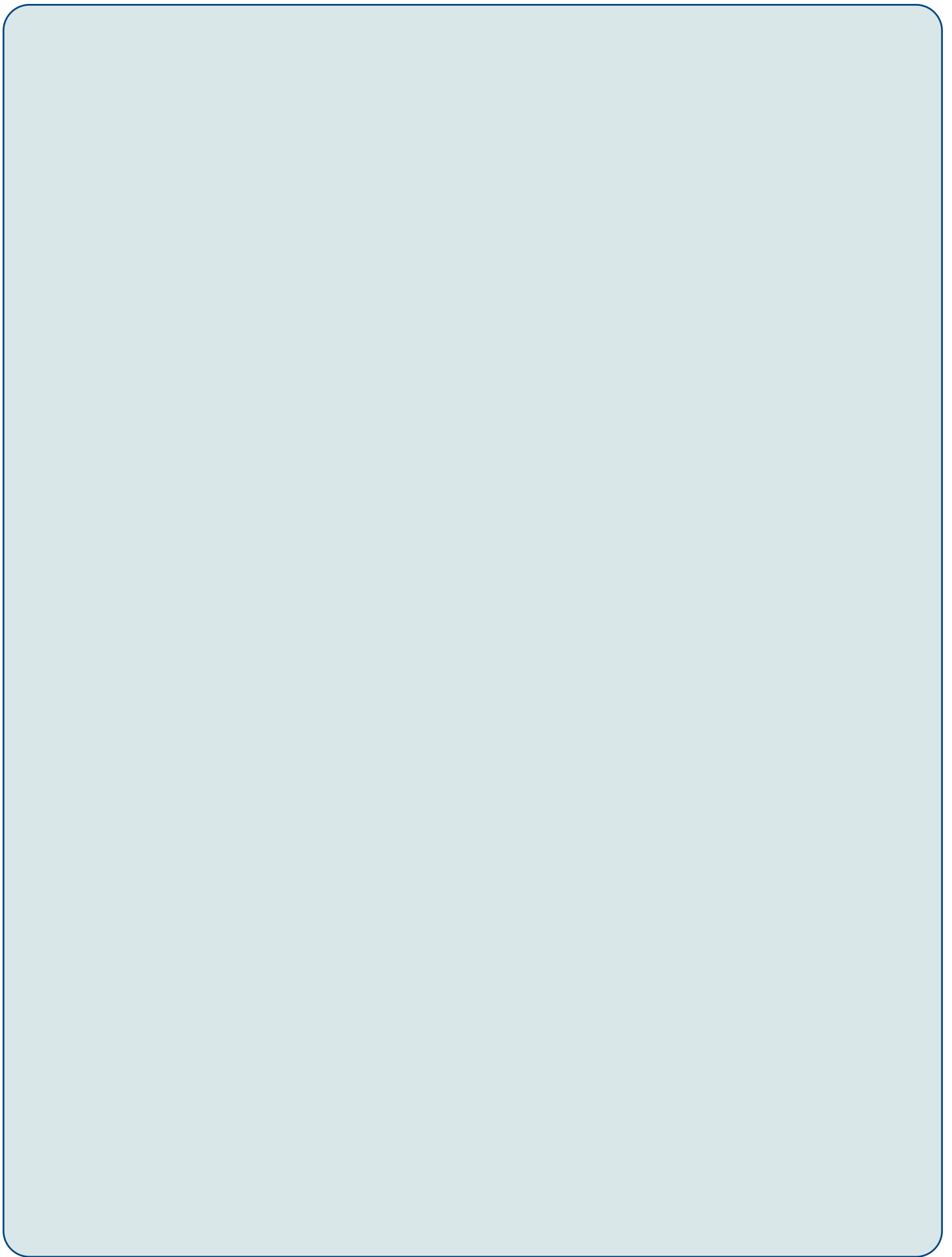
Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Retourner ce formulaire au Service de soutien aux nouveaux membres.

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC  
Gare Windsor, bureau 350  
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal  
Montréal (Québec) H3B 2S2





## 9. CALENDRIER DES SÉANCES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

	JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE			
	1 <sup>er</sup> au 15	15 au 31	1 <sup>er</sup> au 15	15 au 28	1 <sup>er</sup> au 15	15 au 31	1 <sup>er</sup> au 15	15 au 30	1 <sup>er</sup> au 15	15 au 31	1 <sup>er</sup> au 15	15 au 30	1 <sup>er</sup> au 15	15 au 31	1 <sup>er</sup> au 15	15 au 31	1 <sup>er</sup> au 15	15 au 30	1 <sup>er</sup> au 15	15 au 31	1 <sup>er</sup> au 15	15 au 30	1 <sup>er</sup> au 15	15 au 31		
Chicoutimi												■														
Gatineau							■																			
Montréal		■				■				■						■							■			
Québec								■									■									
Rimouski																							■			
Rouyn						■																				
Sept-Îles										■																
Sherbrooke																						■				
Trois-Rivières				■																						

L'horaire officiel est publié dans la revue *PLAN*.



Gare Windsor, bureau 350  
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal  
Montréal (Québec) H3B 2S2

Téléphone : (514) 845-6141  
1 800 461-6141

Télécopieur : (514) 845-1833

[www.membres.oiq.qc.ca](http://www.membres.oiq.qc.ca)

ISBN 2-922611-11-6

Dépôt légal : mai 2002

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada